

# **LA TRANSFORMATION DU MARCHÉ DU PLATEAU (ABIDJAN) EN CENTRE COMMERCIAL : UN PROJET DE « REQUALIFICATION » DU CENTRE-VILLE**

**Sylvie Bredeloup  
Aurélie Poyau**

À l'image de nombreux quartiers d'affaires dans le monde et pour des raisons assez comparables - insécurité, engorgement routier, déconnexion entre lieux de résidence et lieux de travail -, le Plateau a perdu des commerces de luxe qui avaient fait sa renommée par le passé. Leurs propriétaires ont déménagé progressivement dans les nouveaux quartiers résidentiels de haut standing. Le transfert de leurs magasins en ces quartiers chics et plus sécurisants s'est accompagné ou, le plus souvent, a été précédé d'un changement résidentiel, si l'on en croit les grandes sociétés immobilières de la place. Le marché d'art pour touristes s'est réinstallé à Cocody, à la fin des années 1970, à proximité de l'hôtel Ivoire, nouvelle figure de la modernité. Le chiffre d'affaires des supermarchés du Plateau a continué de régresser, en dépit des rachats et concentrations auxquels se livraient les grands groupes. En raison de l'insécurité ambiante et de difficultés de stationnement, en fin de journée, les « cols blancs » quittent rapidement le Plateau pour aller s'approvisionner et se promener en des lieux plus conviviaux et mieux protégés, comme les galeries de Deux Plateaux ou de la Zone 4 à Marcory. Le groupe PROSUMA prévoit la fermeture prochaine de l'un des deux derniers supermarchés du Plateau et la rénovation de l'autre. Le projet de marché aux puces qui devait relancer l'activité commerciale dans le quartier des bureaux et renouveler la vocation de cet espace a avorté alors que, dans le même temps, les marchés de produits d'occasion (fripes) fleurissaient dans les quartiers

périphériques de Yopougon et de Koumassi (Bredeloup et Lombard, 2008). Le marché du Plateau n'a pas été rénové comme prévu en 1990 et se dégrade rapidement.

La commune du Plateau a perdu son lustre d'antan et les projets d'aménagements en cours traduisent, de la part des autorités municipales et de leurs conseillers, une volonté de changement radical. Il ne s'agit plus de gérer l'existant « au coup par coup » mais bien de transformer le centre-ville et ses fonctionnalités, en essayant d'attirer de nouvelles populations susceptibles d'y résider et d'y consommer. Cette programmation ambitieuse est sous-tendue par un *Master Plan*, document en quelque sorte concurrent du Schéma directeur d'Abidjan. Dans la perspective d'une gestion rénovée de la commune, il est question notamment de transformer le marché du Plateau en centre commercial implanté dans un immeuble de bureaux.

Dans cette contribution, nous essayons de voir comment les différents acteurs intervenant sur la ville interprètent ce nouveau projet urbain et dans quelle mesure ils sont impliqués ou non dans sa concrétisation.

## **I - LE PLATEAU : UNE COMMUNE RICHE EN CŒUR DE VILLE**

Quartier européen au temps de la colonisation, le Plateau est aujourd'hui considéré comme la plus petite commune de la ville. Il s'étend sur 330 hectares, ce qui représente moins de 1% de la superficie de l'agglomération (BNETD, 1996). Mais cette simple langue de terre qui a hébergé la commune centrale de la ville d'Abidjan demeure le principal pôle économique, financier, politique et administratif de la ville. Au-delà d'une majorité de ministères, la commune du Plateau regroupe des édifices publics de première importance, comme le palais présidentiel, l'Assemblée nationale et le palais de justice, mais aussi des équipements culturels (le stade Houphouët Boigny, la bibliothèque nationale) et cultuels (cathédrale Saint-Paul). Elle est aussi le siège des institutions bancaires nationales et internationales et notamment panafricaines (BCEAO), de sociétés et de services publics. Elle accueille également les agences des compagnies aériennes, de nombreuses administrations comme des restaurants et boutiques de luxe dans des immeubles qui rivalisent de hauteur. Si les tours de verre et d'acier du *Petit Manhattan* sont aujourd'hui en piteux état, la commune du Plateau demeure néanmoins la plus puissante du district d'Abidjan, bénéficiant d'un poids décisionnel important. Elle est aussi la commune la plus riche, disposant des recettes fiscales les plus élevées de l'ensemble des 10 communes<sup>203</sup>. Avant la

---

<sup>203</sup> Les recettes budgétaires des communes proviennent en majeure partie de l'impôt foncier et des patentes. En 1998, le budget annuel par habitant de la commune du Plateau s'élevait à 291 666 francs CFA, alors qu'il n'atteignait que 2 722 francs CFA pour la commune d'Abobo, la plus pauvre de la ville (un rapport de un à cent).

mise en place du district, la mairie du Plateau récupérait déjà 35 % de l'impôt foncier<sup>204</sup>.

La commune du Plateau s'avère, en revanche, très peu peuplée ; elle hébergeait 9 360 habitants en 1998 (RGPH), soit 0,34 % de la population d'Abidjan. Sa population a même notablement diminué au fil des recensements puisque, si elle comptait 17 795 habitants en 1975, elle n'en totalisait plus que 12 184 en 1988. En l'espace de deux décennies, le centre-ville a perdu près de la moitié de sa population. Ce quartier des affaires, des banques et du commerce moderne, qui s'adressait prioritairement à une population expatriée et à une population africaine aisée et qui incarnait la modernité, continue de se vider en raison d'une insécurité chronique, mais aussi à cause des embouteillages et des difficultés de stationnement. La commune accueille, en effet, quotidiennement plus de 300 000 travailleurs. 13 000 véhicules y stationnent chaque jour pour une capacité effective de 5 500 places. Pourtant, la plupart des immeubles sont équipés de parkings souterrains gratuits dont le taux d'occupation n'excède pas 60 % pour cause d'insécurité et d'absence d'éclairage. Si bien que, dans la journée, le Plateau est au bord de l'asphyxie alors que, le soir, le quartier est massivement déserté.

## **II - LE MARCHÉ : UN ÉQUIPEMENT DÉGRADÉ ET OCCUPÉ PAR DES COMMERÇANTS ÉTRANGERS À LA COMMUNE**

Construit avant l'indépendance de la Côte d'Ivoire, le marché du Plateau fut la traduction du projet urbanistique colonial : un bâtiment implanté au cœur de la ville planifiée et destiné à l'approvisionnement en denrées alimentaires des Européens, à l'image des halles françaises. Alors que le tourisme se développait en Côte d'Ivoire, au milieu des années 1970, le marché du Plateau était devenu une halte obligée sur le parcours des amateurs d'art et d'artisanat africain. Au fil du temps, l'emprise du marché s'est agrandie et sa vocation s'est encore transformée ; une zone commerciale regroupant des tables et des boutiques s'est développée sur le pourtour. Le marché alimente les populations riveraines aussi bien en poissons, fruits et légumes qu'en produits manufacturés (vêtements, fripes, électronique, papeterie, fleurs) ou artisanaux (sculptures, poteries, bijoux). Outre le marché de détail qui fonctionne au quotidien, un marché de gros (légumes frais « européens ») occupe au petit matin les rues adjacentes du marché, au grand désespoir des riverains et commerçants voisins qui se plaignent des nuisances sonores et de l'engorgement provoqué par les camions et les cageots délaissés sur le bord de la chaussée. Les grossistes qui seraient plus d'une centaine achètent les produits vivriers aux collectrices et cultivateurs pour les revendre ensuite aux détaillantes installées sur les marchés de Cocody, de Treichville et de Yopougon.

---

<sup>204</sup> L'impôt foncier était alors de l'ordre de quatre milliards de francs CFA.

En matière d'infrastructures et de services, le marché est construit en dur, sur un seul niveau. Il est installé au cœur de la ville, au carrefour des voies publiques et des centres commerciaux. Les trottoirs sont encombrés par les vendeurs et leurs tables. L'absence notoire de parking génère un stationnement anarchique. Le marché possède un réseau de drainage vétuste et sous-dimensionné, souvent obstrué. S'il est alimenté en eau potable, le nombre de bornes reste insuffisant, notamment pour alimenter une lance à eau en cas de problèmes. À plusieurs reprises<sup>205</sup>, des incendies ont ravagé partiellement le marché. Bien qu'il soit procédé plusieurs fois par jour au ramassage des ordures, le lieu reste nauséabond car l'ensemble des commerçants des alentours utilisent également les deux bennes du marché. La situation sanitaire est médiocre, le nettoyage du marché s'effectue toutes les semaines, mais sans produit phytosanitaires, et le sol non dallé ne permet pas une bonne hygiène du lieu. Pendant très longtemps le gardiennage du marché a été assuré par des Nigériens directement indemnisés par les commerçants, avant que la mairie ne mette en place son propre système de surveillance, largement contesté par les vendeurs.

Le marché du Plateau est ouvert tous les jours presque sans interruption<sup>206</sup> et accueille plus d'un millier de commerçants. Des magasins côtoient des tables bricolées en matériaux de récupération ; des commerçants disposent leur marchandise à même le sol. Le marché est public, entretenu et géré par la municipalité du Plateau. Sur les cinq collecteurs affectés pour l'ensemble des activités commerciales de la commune, ils ne sont que deux à venir récolter les taxes journalières sur le marché. Les commerçants ont la possibilité de payer les taxes au mois, à la semaine ou au jour. En moyenne, ceux-ci paieraient 150 francs CFA par jour, soit un montant mensuel de 4 500 francs CFA. Dans la pratique, de très nombreux arrangements sont passés avec les collecteurs pour ne pas payer les taxes réclamées par la municipalité. Il est question comme dans d'autres communes de supprimer la perception quotidienne et de la remplacer par une taxation mensuelle opérée directement par le régisseur dans les locaux de la mairie. Mais encore faudrait-il auparavant avoir une idée plus précise du nombre de vendeurs officiant sur le marché et de leurs surfaces de vente<sup>207</sup>. En outre, sur l'ensemble des commerçants pour lesquels le lieu de résidence est renseigné, 2,5 % seulement habite dans la commune du Plateau. La majorité des commerçants même ivoiriens, qui ont une forte ancienneté dans la profession et sur le marché, résident dans les communes voisines d'Adjamé (23 %) et de Treichville (20 %). Autrement dit, les vendeurs du marché du Plateau ne sont pas des

---

<sup>205</sup> Les derniers incendies en date : 07 juillet 2001, 24 décembre 2001, 14 février 2002 et 08 mars 2002.

<sup>206</sup> Le marché est fermé tous les samedis pour être nettoyé dans sa totalité.

<sup>207</sup> Sur la base du recensement opéré à partir de la consultation du registre tenu par l'association des commerçants du Plateau, 60 % d'entre eux sont étrangers, parmi lesquels les Burkinabé et les Maliens viennent en tête. Si ce recensement prend en compte une grande partie des adhérents, il n'est cependant pas exhaustif.

électeurs potentiels de sorte que l'amélioration de leurs conditions de travail n'est pas prioritaire pour les autorités municipales qui, par ailleurs, se plaignent des dépenses d'entretien occasionnées par une mauvaise organisation du marché. « *Le marché nous coûte plus qu'il ne nous rapporte* »<sup>208</sup>.

### III - LES ENJEUX DU PROJET URBAIN : REVALORISER LA FONCTION COMMERCIALE

Le marché du Plateau est au cœur d'un vaste projet urbain intitulé *Master Plan*, appuyé par la municipalité. Les réaménagements proposés sont supposés permettre à la commune de retrouver son attrait d'antan. À cause de problèmes de circulation, de stationnement et de sécurité, l'activité commerciale s'est déplacée en direction de Marcory et de Cocody. Ces communes ont édifié de vastes espaces commerciaux directement connectés à des grands axes routiers. Très faciles d'accès, les nouveaux centres commerciaux offrent des aires de stationnement importantes et disposent de systèmes de surveillance performants (Bredeloup, 2000). Il s'agit de suivre ces exemples et de contrer l'influence de ces nouveaux dispositifs commerciaux en proposant une alternative séduisante. Un pari difficile à tenir autour duquel sont réunis les aménageurs du *Master Plan*, les autorités municipales et le comité de réhabilitation du Plateau, porté par des opérateurs économiques influents installés dans la commune.

Le Plateau ne doit pas être seulement un espace de bureaux, un lieu de travail, il doit redevenir un lieu d'habitation pour les classes aisées, pour le personnel des institutions internationales. Il s'agit donc de se donner les moyens d'attirer cette nouvelle population, de la convaincre des avantages à habiter et travailler dans la même commune. L'accent est mis notamment sur le relogement du personnel de l'ONU fraîchement implanté dans la commune. Dans cette perspective, le Plateau doit redevenir un espace attractif, disposant d'équipements de loisirs et de commerce modernes, accessibles également en dehors des jours et des heures de travail. C'est la fonction commerciale qui doit redonner vie et autonomie au Plateau. La question de la desserte et du stationnement doit être entièrement réexaminée pour éviter que l'attractivité ne se conjugue à nouveau avec embouteillages.

En partenariat avec un bureau d'études (Société d'études, de conseils et de réalisations socio-économiques ou SECORESCO), la mairie du Plateau mène une réflexion visant à redéfinir en profondeur la vocation de chaque zone (habitat, loisir, commerce, etc.) pour recouvrer un plein équilibre et revivifier le centre-ville. Le *Master Plan* a pour ambition d'établir un plan directeur pour la commune à l'horizon 2020 et d'être un outil promotionnel. Dans un contexte de forte saturation foncière, il préconise la réaffectation des espaces, quitte à rompre avec les tabous : « *pourquoi ne pas vendre le stade Houphouët-Boigny*

---

<sup>208</sup> Entretien avec le responsable des services techniques à la mairie du Plateau.

qui, actuellement, n'est pas digne du Plateau et réattribuer le site à d'autres projets commerciaux, quitte à réaliser un stade de haut niveau à la périphérie de la ville ? »<sup>209</sup>. Il est question également de négocier des terrains auprès de la Régie de chemin de fer Abidjan-Niger, premier propriétaire sur le Plateau, pour y développer un pôle d'activité. Le projet envisage la création d'espaces piétonniers sur les grands boulevards et avenues de la commune. Dans la perspective de rendre la ville aux piétons, il est aussi prévu de dévier le trafic de bus aux marges de la commune, de réaménager les gares de taxis et d'interdire la circulation des *woro-woro* dans le centre-ville. Des minibus assureraient la navette entre les gares périphériques et le centre-ville. À d'autres endroits, il est envisagé de déclasser les trottoirs actuellement envahis par des commerçants ambulants pour financer l'aménagement de parkings payants. La ville redeviendrait donc le paradis des piétons et des consommateurs aisés, disposant d'une voiture individuelle et ayant les moyens de payer un stationnement.

#### **IV - LE MARCHÉ VOUÉ À DEVENIR UN ESPACE DU TROISIÈME MILLÉNAIRE ?**

Dans le cadre de ce projet global de requalification du Plateau, la rénovation du marché est présentée comme une nécessité. Mais un glissement sémantique insidieux s'est produit. Il n'est plus question de reconstruire à l'identique le marché mais bien d'édifier, à la place, un centre commercial ultramoderne, à l'architecture futuriste, produit de la mondialisation qui laissera des traces dans l'histoire du quartier. Tous les acteurs politiques impliqués dans la gestion de la commune préconisent la transformation du marché en centre commercial mais n'utilisent pas le même langage pour en rendre compte auprès des administrés.

Pour le bureau d'études, les choses sont évidentes. Le Plateau de demain permettra de connecter mondialisation et culture. Chaque décennie a été marquée par la construction d'un bâtiment phare ; il faut donc procéder à l'édification d'un bâtiment symbole du troisième millénaire et empruntant sa facture aux nouvelles technologies. « *S'approprier la modernité sans en être esclave avec attractions, animations [...] Une tour dans laquelle les gens vont pouvoir s'exprimer* ». Dans le même espace, cohabiteraient des cybercafés, des bibliothèques électroniques et des lieux d'exposition : « *il faut créer un espace qui fait qu'en même temps que nous sommes dans la globalisation, nous sommes aussi chez nous* ». Il s'agit de redonner au Plateau sa place centrale dans le dispositif économique. Dans cette logique et de manière symbolique, des connexions pourraient être envisagées entre rues piétonnes, jusqu'au marché du Plateau converti en centre commercial, et CAP SUD, la galerie implantée à Marcory. La galerie de la Tour (centre commercial à venir) et les

---

<sup>209</sup> Entretien avec C.M., consultant à la SECORESCO et secrétaire exécutif du comité de réhabilitation du Plateau, 13 novembre 2001.

commerces en zone piétonne seraient ainsi une réponse à l'externalisation du commerce à la périphérie. Le marché vivrier tel qu'il existe est une plaie (le maire parle d'une « source bordélique ») ; le bureau d'études imagine des mini-halles où quelques opérateurs économiques sélectionnés proposeraient des produits maraîchers, exotiques, dans les étages inférieurs de la tour. Les deux premiers niveaux seraient consacrés aux boutiques de luxe et supermarché et les niveaux supérieurs accueilleraient un hôtel et des bureaux. Au sous-sol, la construction de parkings souterrains devrait résoudre les problèmes de stationnement à condition que les promoteurs soient en mesure durablement d'en assurer à la fois la sécurité et l'entretien. La construction de la galerie de la Tour serait confiée à une société de gestion sous la forme d'une concession. Pour le bureau d'études, les commerçants actuellement présents sur le marché seraient recasés sur les autres places marchandes de la ville mais, en aucun cas, réintégrés dans la nouvelle structure. De la même manière, il est question de détruire les anciennes maisons et commerces dégradés pour les transformer en magasins de luxe ainsi que de se réappropriier les terrains occupés par les maquis pour les convertir en places de stationnement. Ce changement de type de commerce s'accompagne inévitablement d'un changement de population. Les aménageurs du bureau d'étude entendent s'appuyer sur des hommes d'affaires résidant déjà dans la commune pour développer leur projet. Le comité de réhabilitation du Plateau qui rassemble des riverains, de surcroît opérateurs économiques de longue date, constitue sa principale courroie de transmission. En revanche, l'avenir des détaillants sur le marché reste le cadet de leur souci. Le Plateau est devenu un grand marché : « *tous ces gens qui sont venus faire du petit business n'ont rien à faire là* ». Leur déguerpissement est programmé.

Principal acteur du Plan urbain, la commune qui est à l'origine de la mise en place du *Master Plan*, est aussi partie prenante des changements préconisés. Pendant sa campagne électorale de 2001, le maire, B. Akossi (PDCI), n'avait pas manqué de valoriser le projet, allant même jusqu'à décrire aux commerçants le nouveau marché, alors qu'aucun plan n'avait encore été proposé. « *Le premier sous-sol sera réservé au déchargement des camions du marché de gros. Le deuxième sous-sol, aménagé en parking, permettra à la clientèle de se garer facilement. Le rez-de-chaussée sera réservé à l'installation des commerçants vivriers. Le premier étage sera aménagé pour les stands, boutiques, boxes et maquis et le deuxième étage accueillera un supermarché* ». La description établie par la mairie ne correspond pas complètement à celle qui est donnée par les promoteurs du *Master Plan*. La mairie tient un discours quelque peu évasif à l'endroit des commerçants du marché. Elle explique qu'ils seront recasés dans la mesure du possible. Mais tous ne pourront obtenir une place, ils sont trop nombreux à être venus occuper le marché de façon illégale et la commune ne possède pas assez d'espaces pour leur attribuer un nouvel emplacement. Plus précisément, les vendeurs qui seront recasés ne seront pas réinstallés sur le même site mais dispersés en fonction de leur activité et des disponibilités de terrain. La Direction technique

de la mairie du Plateau est néanmoins plus explicite : « *on ne peut pas intégrer les commerçants du marché dans la nouvelle structure, il faut trouver des sites et aider la mairie à aménager des espaces pour les recaser* »<sup>210</sup>. Un espace « repas » est prévu dans un des deux jardins publics de la commune pour reloger tous les commerçants spécialisés dans la petite restauration et le commerce alimentaire qui offrent des services indispensables aux travailleurs dans la journée. Les équipements ne seront pas coûteux, il suffira d'assainir, d'éclairer les lieux et de les équiper en poubelles. Selon les services de la mairie, cette activité occuperait actuellement le plus grand nombre de commerçants sur le marché. Quant aux vendeuses de produits de vivriers, détaillantes et grossistes, elles seraient relogées sur une dalle de béton et sous une charpente métallique, vers la zone Caréna près de l'annexe du commissariat de police. Le site de 400 m<sup>2</sup> pourrait toutes les accueillir. Branché sur les axes routiers des communes de Yopougon et d'Adjamé, l'emplacement est intéressant pour le marché de gros mais totalement inadapté pour un marché vivrier de proximité. Par ailleurs, le Plateau est le premier centre scolaire (la commune concentre toutes les grandes écoles privées) et son activité de « papeterie par terre » est la plus importante de la ville. Au moment de la rentrée des classes, la commune attire les personnes économiquement faibles qui souhaitent s'approvisionner en matériel scolaire. Il est donc envisagé de réinstaller les bouquinistes (librairie, papeterie, petit matériel informatique, etc.) sur un talus situé en face de la BCEAO. Un budget de 100 millions de francs CFA a été prévu à cet effet. Pour ce qui est des autres vendeurs (textile, cordonnerie, poterie, quincaillerie, cosmétique, boulangerie), la mairie n'a pas encore trouvé de solution, les espaces libres étant quasi inexistantes.

Les commerçants du Plateau n'ont, quant à eux, jamais été convoqués par la mairie pour discuter du projet urbain. Pendant sa campagne, le maire avait promis de les aider, assurant qu'aucun marchand du marché ne serait chassé du Plateau. En 2002, les commerçants restaient divisés : les uns souhaitaient vivement la reconstruction du marché et étaient disposés ensuite à réinvestir les lieux une fois modernisés. Les autres plus méfiants se refusaient à quitter leur boutique. Si le marché devait vraiment être détruit, tous étaient d'accord pour que l'achat des futures places puisse se faire avant de quitter les lieux, de manière à ce qu'ils aient le temps d'épargner et de payer leur place. Deux associations (l'association des commerçants du Plateau et la Fédération nationale des commerçants de Côte d'Ivoire ou FENACCI) s'occupent de défendre leurs intérêts, de discuter avec la mairie des éventuels déplacements. L'association des commerçants existe depuis 1996<sup>211</sup> tandis que la FENACCI est présente sur le marché depuis le début de l'année 2002. Mais ces deux structures disposent d'une information très partielle et partielle sur la question

---

<sup>210</sup> Entretien, 30 mai 2001.

<sup>211</sup> L'association des commerçants du Plateau a déposé son statut pour sa légalisation le 15 janvier 2001.



de l'avenir du marché. Elles ne semblaient pas au courant des tractations et projets en cours. « Rien ne nous a été dit officiellement concernant la construction ou la reconstruction du marché. Nous n'avons entendu que des rumeurs. Ce que nous savons officiellement a été dit par le maire pendant les campagnes et après il a manifesté par des gestes ponctuels. Il n'a parlé que de l'entretien du marché [...] Mais, en écoutant ce qui se dit même dans les locaux de la mairie concernant la reconstruction du marché, s'il était question de le faire, les commerçants seraient déplacés sur un autre site. Je n'ai rien contre une action qui vise l'amélioration du marché, mais je pense que s'ils doivent le faire, cela doit se faire dans un délai bref [...]. Je dis que le BNETD a eu à faire des travaux sur le marché mais, à les voir travailler sur la question et leur façon de faire, ils m'ont donné l'impression de ne pas être francs avec nous et de faire plutôt un travail progouvernemental. Ils n'ont pas pu nous dire concrètement en quoi consistait ce travail et sa finalité. Ils ont simplement dit qu'il s'agissait de connaître le nombre de commerçants pour servir en cas de besoin, rien d'autre n'a été dévoilé. Mais je tiens à dire que si nous faisons l'objet d'un déplacement, nous exigeons d'abord un lieu. Mon bureau et moi avons une position, il faudrait que nous soyons informés d'avance afin que nous payions graduellement nos droits divers par rapport à l'acquisition de places dans le nouveau marché »<sup>212</sup>.

Les commerçants n'ont pas été tenus au courant des tractations à l'œuvre. Pourtant, dès 1998, après que le maire de la ville d'Abidjan eut lancé l'idée de moderniser le marché du Plateau et que le Premier ministre eut retenu la procédure d'appel d'offres, le BNETD avait alors été chargé par la primature de sélectionner un projet parmi trois propositions<sup>213</sup>. Le projet déposé par F. DOUKOURE, l'architecte qui a construit la basilique de Yamoussoukro, avait été retenu. Le gouvernement avait alors lancé une autorisation provisoire posant comme condition que l'équipe sélectionnée soit en mesure de présenter un montage financier solide. Mais le groupe retenu n'a pu mobiliser dans le temps imparti le capital demandé et le projet financier n'a pu aboutir. Deux ans plus tard, en septembre 2000, pendant la transition politique, le groupe DOUKOURE a relancé le gouvernement à propos du projet de marché. C'est à cette occasion que le BNETD a procédé à une enquête visant à dénombrer les commerçants sur le marché, à évaluer l'ampleur des activités de nuit et à lister les différents problèmes. Cette enquête évoquée par le secrétaire général de l'association des commerçants du Plateau a, pour partie, été réalisée en décembre 2001. Plus de 1 000 commerçants ont pu être interrogés. Mais le

---

<sup>212</sup> Entretien avec le secrétaire général de l'association des commerçants du marché du Plateau, janvier 2002.

<sup>213</sup> La ville d'Abidjan aurait été, semble-t-il, actionnaire de la société de gestion du futur complexe tel que le groupe DOUKOURE comptait le construire : deux tours soudées par un point de liaison. L'un des projets concurrents était porté par une équipe canadienne ; l'autre par la BANQUE IMPORT EXPORT de Chine par le biais du centre de promotion des investisseurs en Côte d'Ivoire, guichet unique des investisseurs.

BNETD qui avait engagé ce travail de recension sur ses fonds propres n'a pu le conduire à son terme, n'ayant pas été dédommagé comme prévu.

Les relations entre les acteurs demeurent ambiguës. En 2003, la nouvelle municipalité n'avait toujours pas informé les commerçants des décisions prises, notamment le « recasement » sur des sites définitifs et éclatés d'une partie seulement des commerçants. Elle ne leur avait pas non plus expliqué l'essentiel, à savoir que le marché serait remplacé par un centre commercial duquel ils seraient tous exclus. Aucun moyen n'avait été mis en œuvre de la part des pouvoirs publics pour intégrer les commerçants dans le nouveau projet. Les relations étaient également tendues entre la ville d'Abidjan et le BNETD. Dès lors que la primature avait demandé au BNETD d'organiser un appel d'offres, le maire d'Abidjan s'était désengagé de l'affaire. N'ayant jamais été associés à l'élaboration du plan d'urbanisme directeur de la ville d'Abidjan qui a été conçu par les urbanistes du BNETD, les services techniques de la mairie du Plateau, bien que tenus de s'y conformer, rechignent à le faire. Des conflits se sont également développés entre la ville d'Abidjan et la mairie du Plateau. La ville étant propriétaire du terrain du marché a été identifiée comme le maître d'œuvre alors que la mairie du Plateau, qui assurait la gestion du marché, a été seulement consultée pour prendre contact avec les commerçants, mais pas sollicitée par la Direction des Collectivités territoriales ou la ville d'Abidjan pour donner sa position sur les différents projets de centres commerciaux proposés. La mise en place du district d'Abidjan en 2003 n'a pas fait disparaître pour autant les tensions. Le terrain du marché appartient dorénavant au district lequel ne semble pas disposé à le rétrocéder à la mairie du Plateau.

## **V - LE MARCHÉ DU PLATEAU OU LA CHRONIQUE D'UNE MORT OCCULTÉE**

La fermeture du marché était prévue pour la mi-octobre 2003 ; elle a été reportée à janvier 2004. Au cours de l'année 2003, la mairie du Plateau, après avoir réglé le problème du stationnement anarchique des *woro-woro* et lutté contre le désordre provoqué par les vendeurs ambulants, a engagé des travaux de réfection et de réhabilitation des rues, estimant que la commune ne pouvait plus être un « vaste marché informel ». Des commerçants de la commune installés entre la tour du CCIA et la gare de la SOTRA ont dû quitter leur emplacement et construire des kiosques sur fonds propres, avant d'être à nouveau déguerpis quelques mois plus tard pour être réinstallés dans des bâtiments construits par la mairie<sup>214</sup>. En janvier 2004, le conseil municipal a procédé au déguerpissement des commerçants du marché du Plateau puis rasé l'édifice dans sa totalité. Les commerçants ont été partiellement relogés sur des sites prévus à cet effet. Ces derniers ne s'attendaient plus à cette décision, persuadés que le maire serait davantage préoccupé par la fin de son mandat et

---

<sup>214</sup> « Les opérateurs économiques se disent grugés », *Notre Voie*, 23 mai 2003.

la prochaine campagne électorale et qu'il ne disposerait plus de moyens financiers suffisants pour se lancer dans un tel projet.

## CONCLUSION

Pendant longtemps, le marché du Plateau fut considéré comme un lieu phare dans la ville d'Abidjan. Mais la politique de requalification menée par les autorités municipales et appuyée par un bureau privé ne reconnaît plus le marché comme un pôle de développement dans un centre-ville en pleine déliquescence. La transformation de l'image de la ville passe précisément par la modernisation de ses infrastructures commerciales et donc par l'éradication du marché, structure dégradée et peu rentable, regroupant des commerçants étrangers à la commune et insuffisamment productifs. La requalification de la cité suppose l'édification d'un centre commercial prestigieux, capable de laisser durablement son empreinte sur le sol abidjanais, à l'image de l'hôtel IVOIRE à Cocody ou du complexe commercial CAP SUD à Marcory. Le marché a été rasé, les commerçants déguerpis. Quelques-uns seulement ont été recasés. Le gouverneur du district d'Abidjan, Pierre Djédjé Amondji, semble remettre en question la décision prise par le maire du Plateau au prétexte qu'il n'a pas été associé à cette décision. Les querelles entre les instances de l'État continuent d'aller bon train. On peut s'attendre à de nouveaux rebondissements. Que vont devenir les commerçants du marché ? Certains repartiront peut-être dans les communes d'Adjamé ou de Treichville où ils résident déjà et où des marchés modernisés ont vu le jour récemment. D'autres plus démunis devront peut-être envisager le colportage, s'installant aux carrefours stratégiques du Plateau, ceux-là même qui ont été « nettoyés » par les autorités municipales. Quant au centre de gros, qui s'était développé depuis plusieurs décennies à partir du marché du Plateau, trouvera-t-il un second souffle du côté de la zone Caréna ? Enfin, les consommateurs les plus pauvres accompagneront-ils le mouvement ?

La requalification du centre-ville, sa transformation en quartier « yuppie » devraient-elles induire nécessairement la suppression du marché du Plateau et le relogement partiel de ses commerçants à la périphérie de la commune ? Une mutation fonctionnelle entraîne-t-elle mécaniquement un changement dans la composition de la population d'un quartier ? Affaire à suivre !

Bredeloup Sylvie, Poyau A. (2008).

La transformation du marché du Plateau (Abidjan) en centre commercial : un projet de requalification du centre-ville.

In : Bredeloup Sylvie (ed.), Bertoncetto B. (ed.), Lombard Jérôme (ed.), Crépin X. (préf.), Osmont A. (préf.), Langumier J.F. (préf.) Abidjan, Dakar : des villes à vendre ? : la privatisation "made in Africa" des services urbains.

Paris : L'Harmattan, 281-291. (Etudes Africaines). ISBN 978-2-296-06210-8